

+ Les avantages du PAP pour le patient

- Des soins personnalisés et adaptés à ses besoins.
- Une écoute active de ses attentes.
- Une meilleure coordination des soins.

+ Les avantages du PAP pour le soignant

- Un meilleur partage des informations entre les différents intervenants.
- Un suivi continu et précis de l'évolution du patient.



+ Réglementation

- Le PAP est encadré par la loi du 2 janvier 2002.

+ Informations supplémentaires



03 44 77 33 00



www.ch-clermont.fr



Rue Frédéric Raboisson
60600 Clermont

Abonnez-vous pour rester informés !



FL-SLD-PAP / FEV. 2026



**LE PROJET
ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ**

**PAP
USLD**





+ Qu'est-ce qu'un PAP ?

- C'est un document qui permet d'adapter la prise en charge du patient en fonction des besoins, des préférences et des attentes de celui-ci. Il est mis en place dans le cadre d'une prise en charge globale du patient en prenant compte des dimensions médicales, psychologiques et sociales.

+ Comment élaborer un PAP ?

- L'élaboration du PAP est réalisé par l'aide soignant(e) référent(e).
- Le PAP est ensuite présenté au patient ainsi qu'à la personne de confiance, entre 2 à 3 mois après son admission.
- Le PAP est ensuite actualisé au moins une fois par an, ainsi qu'à chaque évolution de l'état de santé du patient.

+ Qui est présent ?

- Le médecin, l'aide-soignant(e) référent(e), le cadre de santé, le patient, le référent légal, la personne de confiance, l'infirmier(e) et tout autre professionnel impliqué.



Quel est le rôle de l'aide soignant(e) référent(e) ?

L'aide soignant(e) référent(e) occupe un rôle central dans l'élaboration du PAP. En lien avec l'équipe pluridisciplinaire, il/elle recueille les informations essentielles sur les habitudes de vie, les besoins du patient pour élaborer un projet adapté.

